

OFFRE PUBLIQUE ALTERNATIVE SIMPLIFIÉE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Visant les actions de



Initiée par



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ EDF ÉNERGIES NOUVELLES



Le présent document relatif aux autres informations de la société EDF Énergies Nouvelles a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mai 2011 et mis à la disposition du public le 26 mai 2011, conformément à l'article 231-28 de son Règlement Général et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société EDF Énergies Nouvelles.

Le présent document complète la note en réponse visée par l'Autorité des marchés financiers le 24 mai 2011 sous le numéro n°11-173, en application d'une décision de conformité en date du 24 mai 2011.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), sur le site Internet de EDF Énergies Nouvelles (www.edf-energies-nouvelles.com) et est mis gratuitement à disposition du public au siège d'EDF Énergies Nouvelles, Cœur Défense – Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris la Défense Cedex.

TABLES DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	3
2	ÉVÉNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	4
3	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11
4	ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ OU POUR SON PROPRE COMPTE.....	13
5	MODIFICATIONS STATUTAIRES - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
6	AVENANT AU PACTE D'ACTIONNAIRES	16
7	ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT	17

1 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**"), il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société EDF Énergies Nouvelles (ci-après « **EDF Énergies Nouvelles** » ou la « **Société** ») figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2011 sous le numéro D.11-0260 (ci-après le « **Document de Référence** »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Ce document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site Internet de la Société (www.edf-energies-nouvelles.com) et mis gratuitement à la disposition du public au siège social de la Société sis Cœur Défense – Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris la Défense Cedex.

2 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La présente section contient des indications sur les objectifs du groupe EDF Énergies Nouvelles ainsi que des déclarations prospectives, notamment relatives à ses projets en cours. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe EDF Énergies Nouvelles soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés.

2.1 Cession de la participation d'EDF Energies Nouvelles Réparties dans Tenesol au groupe Total

EDF Energies Nouvelles a annoncé le 14 avril 2011 la signature par EDF Energies Nouvelles Réparties (« **EDF ENR** »), sa filiale à 50/50 avec EDF, d'un protocole d'intention avec le groupe Total, portant sur la cession à ce dernier de la participation de 50% que détient EDF ENR dans la société Tenesol.

Ce projet de cession porte sur l'ensemble des activités de la société Tenesol à l'exception de l'activité Outre-Mer (développement et gestion pour compte propre et compte de tiers d'environ 50 mégawatts de centrales solaires dans les DOM-TOM) devant être regroupée dans une société nouvellement créée, qui restera détenue à parité par EDF ENR et le groupe Total.

L'opération est soumise au processus légal d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Tenesol ainsi qu'à l'approbation des autorités de concurrence des pays concernés. La finalisation de cet accord pourrait intervenir au second semestre 2011.

Créée en 1983, Tenesol, est un acteur français dans le solaire photovoltaïque détenu à parité par EDF ENR, filiale du groupe EDF, et par le groupe Total. Tenesol possède deux sites d'assemblage de modules photovoltaïques à Toulouse et au Cap (Afrique du Sud), des activités de commercialisation et d'installation de systèmes photovoltaïques en toitures pour les particuliers et les professionnels en France (métropolitaine et Outre-Mer) et en Europe, ainsi qu'une activité de construction de centrales photovoltaïques en Outre-Mer.

2.2 Acquisition par EDF Énergies Nouvelles de 324 MW de projets éoliens au Mexique

EDF EN Mexico, la filiale mexicaine d'EDF Énergies Nouvelles, a annoncé le 19 avril 2011 la finalisation d'un accord avec Eolia Renovables de Inversiones, producteur européen indépendant d'électricité éolienne et solaire, portant sur l'acquisition de deux projets éoliens au Mexique, d'une capacité totale de 324 MW.

Ces deux projets éoliens, en cours de développement, sont situés au sud du Mexique, dans la région très ventée d'Oaxaca, où EDF EN Mexico exploite déjà le parc éolien de La Mata La Ventosa (67,5 MW). Le premier, Eoliatic del Istmo,

disposera d'une capacité installée de 164 MW, et le second, Eoliatec del Pacifico, d'une capacité installée de 160 MW.

La construction de ces projets devrait être lancée rapidement afin d'être achevée à l'horizon 2012-2013. Selon les accords commerciaux, et en conformité avec la législation mexicaine, l'électricité produite par ces parcs éoliens sera achetée par un ensemble de groupes mexicains et internationaux dans le cadre de contrats d'achat à long terme.

Cette opération permet au groupe EDF Énergies Nouvelles de renforcer son positionnement en Amérique du Nord et d'accélérer son développement au Mexique, qui dispose d'un gisement éolien de grande qualité et d'un potentiel prometteur dans le solaire.

2.3 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011 : 235,1 millions d'euros

- Activité production d'électricité en forte hausse de 28,8 % à périmètre constant (+17,7% à périmètre courant) malgré des conditions de vent particulièrement défavorables en Europe
- Chiffre d'affaires DVAS conforme au plan de marche 2011 avec une contribution attendue essentiellement au second semestre
- Objectifs financier et opérationnel confirmés :
 - EBITDA 2011 : au moins 560 millions d'euros
 - Capacités installées fin 2012 : 4 200 MW nets dont au moins 500 MWc de solaire

Par un communiqué de presse en date du 29 avril 2011, EDF Énergies Nouvelles a annoncé un chiffre d'affaires consolidé de 235,1 millions d'euros au premier trimestre 2011, en retrait de 5,3 % par rapport au premier trimestre 2010.

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

En millions d'euros	31 mars 2010	31 mars 2011	Variation
Europe	212,7	178,3	- 16,2 %
Amériques	35,6	56,8	+ 59,6 %
TOTAL	248,3	235,1	- 5,3 %

Par activité, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

En millions d'euros	31 mars 2010	31 mars 2011	Variation
Production	106,9	125,8	+ 17,7 %
Exploitation-Maintenance	9,6	12,5	+ 30,2 %
DVAS*	81,8	49,1	- 40,0 %
Energies réparties	50,0	47,7	- 4,6 %
TOTAL	248,3	235,1	- 5,3 %

* Développement-Vente d'Actifs Structurés

Évolution des capacités de production

Au 31 mars 2011, la capacité du Groupe en exploitation, toutes filières confondues, s'élève à 3 449,1 MW bruts et 2 722,8 MW nets auxquels s'ajoutent 1 023,7 MW bruts (614,1 MW nets) en cours de construction.

La capacité en service ou en construction atteint ainsi 4 472,8 MW bruts et 3 336,9 MW nets, en ligne avec l'objectif de 4 200 MW net installés fin 2012.

La répartition des capacités, par filière et par pays, est la suivante :

<i>(en MW)</i>	EN EXPLOITATION				EN CONSTRUCTION	
	31 déc. 2010		31 mars 2011		31 mars 2011	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
Eolien						
France	389,1	355,4	389,1	365,4	23,0	23,0
Portugal	495,8	302,9	495,8	302,9	-	-
Grèce	251,4	232,1	251,4	232,2	112,6	111,2
Italie	365,0	182,5	365,0	182,5	122,0	98,0
Royaume-Uni	227,2	163,2	233,7	166,5	62,0	31,0
Belgique	30,0	5,5	30,0	5,5	295,2	54,0
Allemagne	7,6	7,6	7,6	7,6	-	-
Turquie	128,3	51,9	128,3	51,9	90,9	38,0
Etats-Unis	961,1	878,1	1 013,6	930,6	153,0	153,0
Mexique	67,5	67,5	67,5	67,5	-	-
Total Eolien	2 922,9	2 246,7	2 982,0	2 312,5	858,7	508,2
Solaire						
France	70,2	69,4	83,7	82,5	107,0	61,0
Italie	90,8	70,3	97,9	77,2	21,5	13,6
Espagne	35,3	22,7	35,3	22,7	9,8	8,8
Grèce	6,0	6,0	6,0	6,0	-	-
Etats-Unis	6,1	6,1	6,1	6,1	19,5	16,6
Canada	58,7	58,7	58,7	58,7	-	-
Total Solaire	267,1	233,2	287,6	253,2	157,8	100,0
Total autres filières	232,6	183,3	179,5	157,1	7,2	5,9
Total Groupe	3 422,6	2 663,2	3 449,1	2 722,8	1 023,7	614,1

Eolien

La capacité éolienne du Groupe en exploitation s'élève à 2 982 MW bruts au 31 mars 2011. Au premier trimestre, EDF Energies Nouvelles a mis en service 59,1 MW.

Le Groupe dispose par ailleurs de 858,7 MW bruts en cours de construction aux Etats-Unis, en Italie, en Grèce, en Belgique, en Turquie, au Royaume-Uni et en France.

Solaire

La capacité solaire en exploitation s'élève à 287,6 MWc bruts au 31 mars 2011. Au premier trimestre, le Groupe a mis en service 20,5 MWc.

La capacité brute en construction s'élève à 157,8 MWc bruts. Les chantiers se situent en France, en Italie, aux États-Unis et en Espagne.

Autres filières

Les capacités en exploitation des autres filières s'élèvent à 179,5 MW bruts au 31 mars 2011, en baisse de 53,1 MW par rapport au 31 décembre 2010. Cette variation résulte principalement de la vente, au premier trimestre 2011, des centrales hydrauliques d'Ogosta (5 MW) et de Pirin-Spanchevo (49 MW) en Bulgarie.

Comme annoncé lors de la publication des résultats annuels, le Groupe prévoit un rythme de mises en service 2011 en ligne avec l'objectif de 2012, avec des installations attendues essentiellement au second semestre.

Il confirme également une très forte croissance des mises en construction avec le lancement de plusieurs chantiers d'envergure au cours de l'année, notamment dans l'éolien en Amérique du nord et dans le solaire photovoltaïque en France.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires Europe s'établit à 178,3 millions d'euros à comparer à 212,7 millions d'euros un an auparavant. L'activité Production a été pénalisée par des conditions de vent particulièrement défavorables sur l'ensemble de la zone et par un effet de périmètre lié à la cession des centrales thermiques et de cogénération en 2010 ainsi que de deux centrales hydrauliques en début d'année en Bulgarie. Hors effet de périmètre, le chiffre d'affaires Production progresse de 15,4 % en Europe.

Cette évolution s'explique également par la baisse du chiffre d'affaires de l'activité Développement-Vente d'Actifs Structurés, dont la contribution est attendue essentiellement au second semestre.

Le chiffre d'affaires Amériques progresse de 59,6 % à 56,8 millions d'euros. Cette forte croissance résulte principalement de l'activité Production (+ 84,2 %), qui a bénéficié de l'effet année pleine de la mise en service, au cours de l'année 2010, du parc éolien de La Mata La Ventosa au Mexique ainsi que des centrales solaires au Canada. Par ailleurs, le Groupe a profité d'un retour à la normale des conditions de vent alors que celles-ci avaient été particulièrement défavorables au premier trimestre 2010.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

Le chiffre d'affaires de l'activité Production enregistre une hausse de 17,7 % à 125,8 millions d'euros ; hors effet de périmètre lié aux cessions des centrales thermiques, hydrauliques et de cogénération, il progresse de 28,8 %. Si la production éolienne a été soutenue par l'effet année pleine des parcs mis en service en Europe et au Mexique au cours de l'année 2010, elle a néanmoins été impactée par des conditions de vent très défavorables en Europe ainsi que par des problèmes techniques en Turquie liés à des conditions météorologiques difficiles pendant l'hiver (accumulation de glace ayant entraîné des dommages sur les lignes électriques).

La Production solaire a quant à elle vu son chiffre d'affaires quadrupler grâce à l'effet année pleine des mises en service intervenues l'an passé en France, en Italie, en Espagne et au Canada.

Le chiffre d'affaires de l'activité Exploitation-Maintenance ressort en hausse de 30,2 % à 12,5 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'activité Développement-Vente d'Actifs Structurés s'élève à 49,1 millions d'euros au 31 mars 2011 à comparer à 81,8 millions d'euros au 31 mars 2010. Comme annoncé lors de la publication des résultats annuels, l'essentiel des ventes seront réalisées au cours du second semestre 2011, avec notamment la cession de plusieurs centrales solaires en Europe. Par ailleurs, l'année 2010 avait constitué une année record.

Le chiffre d'affaires de l'activité Energies Réparties s'établit à 47,7 millions d'euros, en retrait de 4,6 % par rapport à l'an passé. L'activité de ventes de systèmes solaires progresse de 3,3% dans un contexte réglementaire complexe grâce aux commandes BtoB enregistrées avant le moratoire. Les activités de Pompes à chaleur et Energies bois ont quant à elles connu une baisse significative de leurs revenus.

FAITS MARQUANTS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Le 8 avril 2011, EDF EN a pris connaissance de la décision du Groupe EDF, son principal actionnaire avec 50% du capital, de déposer une offre publique visant le solde du capital de la Société. Dans le cadre de l'offre d'EDF, les actionnaires d'EDF Energies Nouvelles se verraient offrir 40 euros par action EDF Energies Nouvelles (coupon détaché) ou 13 actions EDF (coupon détaché) pour 11 actions EDF Energies Nouvelles (coupon détaché). La Société Internationale d'Investissements Financiers (SIIF) et M. Pâris Mouratoglou, qui détiennent 25,09 % du capital, ont accepté les termes de l'offre et approuvent le projet industriel. A ce titre, SIIF et M. Mouratoglou se sont engagés à apporter l'intégralité de leurs participations à l'offre susvisée, pour moitié à l'offre publique d'achat et pour moitié à l'offre publique d'échange. Le Conseil d'Administration a procédé à un premier examen des termes de l'offre avec l'assistance de ses conseils notamment en prenant connaissance d'une analyse préliminaire des termes de l'offre présentée par Lazard en tant que conseil financier de la Société. Le Conseil a réagi favorablement à ce projet dont il a relevé le caractère amical et qui permettra notamment de bénéficier de coopérations accrues avec EDF et de renforcer la stratégie de croissance rapide et rentable de la

Société dans l'ensemble des filières renouvelables, en s'appuyant sur les équipes existantes sous la direction de David Corchia. M. Mouratoglou sera par ailleurs confirmé en tant que président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles.

En avril 2011, EDF EN Mexico, la filiale mexicaine d'EDF Energies Nouvelles, a annoncé la finalisation d'un accord avec Eolia Renovables de Inversiones portant sur l'acquisition de deux projets éoliens au Mexique, d'une capacité totale de 324 MW. La construction de ces projets devrait être lancée rapidement afin d'être achevée à l'horizon 2012-2013. L'électricité produite par ces parcs éoliens sera vendue à un ensemble de groupes mexicains et internationaux dans le cadre de contrats d'achat à long terme. Cette opération permet de renforcer la présence du Groupe dans une zone à très fort potentiel éolien et solaire.

En avril 2011, la filiale EDF Energies Nouvelles Réparties a annoncé le projet de cession de sa participation de 50 % dans Tenesol au groupe Total. Ce projet de cession porte sur l'ensemble des activités de la société Tenesol à l'exception de l'activité Outre-Mer. La finalisation de cet accord, qui reste soumis aux autorisations des autorités de la concurrence, devrait intervenir au second semestre 2011. Il permet à EDF Energies Nouvelles de se désengager dans de bonnes conditions d'une activité d'encapsulation de cellules dans l'amont de la filière solaire, et de l'activité de vente de systèmes dans des régions différentes des zones de développement du Groupe.

En avril 2011, enXco, la filiale américaine d'EDF Energies Nouvelles, a annoncé son intention de contester la notification d'annulation du contrat relatif au projet éolien clefs en main (DVAS) de Merricourt reçue de Northern States Power (NSP). La décision de NSP repose sur des inquiétudes relatives à l'impact du projet sur les espèces aviaires. enXco considère avoir apporté à NSP les réponses adéquates et se considère fondé à contester la pertinence et la matérialité des motifs de résiliation invoqués. EDF Energies Nouvelles demeure confiant dans l'atteinte d'une issue positive de ce litige.

En février 2011, EDF EN Canada, la filiale canadienne d'EDF Energies Nouvelles, a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de la participation de 30 % détenue par la société Renewable Energy Systems (RES Canada) dans Saint-Laurent Energies (SLE) ainsi que dans les sept projets développés par SLE au Québec totalisant 1 003,2 MW. EDF EN Canada détient ainsi 100% de SLE et de l'ensemble des projets dont la mise en service est prévue entre 2012 et 2015.

En janvier 2011, EDF Energies Nouvelles et Alstom ont conclu un accord exclusif pour répondre à l'appel d'offres que le gouvernement français envisage de lancer dans le domaine de l'éolien offshore. L'accord porte sur la réalisation future de parcs éoliens en mer, développés par EDF Energies Nouvelles et ses partenaires, et équipés de turbines offshore de 6 MW fabriquées par Alstom. Le Groupe travaille activement à la finalisation d'un consortium afin de répondre aux appels d'offres sur les différentes zones annoncées par les autorités françaises.

PERSPECTIVES

EDF Energies Nouvelles confirme son objectif de 4 200 MW nets de capacité en exploitation à fin 2012 dont au moins 500 MWc de capacité solaire.

Le Groupe confirme également son objectif d'EBITDA 2011 d'au moins 560 millions d'euros¹.

¹ Cette estimation est faite sur la base d'un taux de change moyen euro/dollar de 1,32 en 2011 et sur la base de conditions de vent et d'ensoleillement moyennes.

3 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration d'EDF Énergies Nouvelles est la suivante :

Nom Fonction Age Nombre d'actions au 10 mai 2011	Date de première nomination	Date de début du mandat actuel	Echéance du mandat (Assemblée générale)
Pâris Mouratoglou ¹ Président du Conseil d'Administration 70 ans 1 000 025 actions	13 septembre 1990	26 mai 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015
Société Internationale d'Investissements Financiers (SIIF) ¹ représentée par Catherine Mouratoglou 67 ans SIIF : 18 463 284 Mme Mouratoglou : 800 actions	30 juin 2000	26 mai 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015
Stéphane Tortajada ² Administrateur 38 ans Aucune	15 septembre 2010	15 septembre 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Elie Cohen ³ Administrateur 61 ans 1 action	18 septembre 2006	1er décembre 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Pierre Richard ³ Administrateur 70 ans 31 actions	18 septembre 2006	1 ^{er} décembre 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2011
EDEV ² Administrateur représenté par M. Olivier Petros 55 ans EDEV : 38 784 194 actions M. Petros : aucune action	11 octobre 2000	30 mai 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012
Jean Thomazeau ¹ Administrateur 71 ans 10 010 actions	29 novembre 2005	27 mai 2009	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014
Jean-Louis Mathias ² Administrateur 63 ans Aucune action	26 janvier 2007	14 janvier 2011	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015
Yves Giraud ² Administrateur 50 ans Aucune action	7 avril 2011	7 avril 2011	Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012

¹ Membres dont les candidatures ont été proposées par le Groupe Mouratoglou.

² Membres dont les candidatures ont été proposées par le Groupe EDF.

³ Administrateurs indépendants.

Les biographies des membres du Conseil d'administration sont présentées au paragraphe 14.1 du Document de Référence.

M. Yves Giraud, administrateur représentant le groupe EDF, a été coopté par le Conseil d'administration le 7 avril 2011, en remplacement de M. Thomas Piquemal, démissionnaire. La ratification de cette cooptation est soumise à l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 27 mai 2011. La biographie de M. Giraud est présentée ci-dessous :

Yves Giraud (50 ans) est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et des Mines de Paris. Il a commencé sa carrière comme ingénieur nucléaire, au sein d'EDF avant d'être nommé directeur adjoint du Centre EDF GDF Services Hainaut-Cambrésis. Il rejoint ensuite la Direction de la Stratégie d'EDF puis est nommé Directeur du Centre EDF GDF Services Côte d'Opale de 2002 à 2005. En 2005, il devient Directeur Commercial Régional Île-de-France au sein d'EDF Commerce. Il est actuellement Directeur Economie de la Production & Stratégie Industrielle, au sein de la direction Production Ingénierie d'EDF.

4 ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ OU POUR SON PROPRE COMPTE

4.1 Programme de rachat

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2011 d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de dix huit mois, à compter de l'assemblée générale, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social calculé sur la base du capital social existant au moment du rachat (ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle les rachats seront effectués, il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à l'assemblée générale). Cette limite est abaissée à 5 % du capital social dans le cas visé au paragraphe (iv) ci-dessous.

Les achats d'actions pourront être effectués dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et en conformité avec l'évolution du droit positif, et notamment en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- d'allouer des actions aux membres du personnel de la Société et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, ou (iii) de tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et ce dans le respect de la pratique de marché admise

par l'Autorité des marchés financiers. Il est précisé que le nombre maximal de titres acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital social ;

- d'annuler les actions de la Société dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par offre publique ou transaction de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme) dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre.

Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 70 euros.

Le montant maximum que la Société pourrait consacrer au programme de rachat de ses propres actions ne pourra excéder la somme de 150 millions d'euros.

4.2 Actions détenues en propre

A la date du présent document, la Société détient 229 398 de ses actions, soit 0,29 % de son capital.

La répartition par objectifs des actions autodétenues est présentée ci-après :

Objectifs de rachat	Nombre de titres
Contrat de liquidité	55 672
Conservation des titres et remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe	Néant
Couverture des plans d'attribution d'actions gratuites	173 726
Total	229 398

5 MODIFICATIONS STATUTAIRES - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 27 mai 2011 de modifier l'article 15.2 des statuts concernant les décisions du Conseil nécessitant une majorité qualifiée.

En effet, la disposition relative à la nécessité d'une majorité qualifiée au Conseil pour la révocation du Directeur Général avant le 31 décembre 2009 est devenue sans objet ; en outre, conformément aux stipulations du nouveau pacte d'actionnaires entre le groupe EDF et le groupe Mouratoglou conclu le 11 octobre 2010 (voir le paragraphe 18.4 du Document de Référence), l'ensemble des investissements en Amérique du Nord (et non plus seulement ceux effectués aux États-Unis) ne nécessiterait plus de majorité qualifiée au Conseil.

6 AVENANT AU PACTE D'ACTIONNAIRES

EDF, EDEV, M. Pâris Mouratoglou et la Société Internationale d'Investissements Financiers ont conclu un pacte d'actionnaires le 11 octobre 2010 (le « Pacte »). Ce pacte est décrit au paragraphe 18.4 du Document de Référence.

Le 8 avril 2011, les parties ont conclu un avenant au Pacte. Aux termes de cet avenant, en cas d'apport des titres du Groupe Mouratoglou à l'offre publique initiée par EDF ou de cession des actions EDF Énergies Nouvelles détenues par M. Mouratoglou à EDF, la durée de l'engagement de non-concurrence de M. Mouratoglou sera de (i) 24 mois si M. Mouratoglou quitte la présidence du conseil d'administration d'EDF Énergies Nouvelles de sa propre initiative avant le 1er janvier 2014, (ii) 12 mois si M. Mouratoglou quitte la présidence du conseil d'administration de EDF Énergies Nouvelles de sa propre initiative après le 1er janvier 2014, et (iii) 6 mois si le départ de M. Mouratoglou de la présidence du conseil d'administration de EDF Énergies Nouvelles n'est pas à son initiative, quelle que soit sa date.

7 ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document, qui a été déposé le 25 mai 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui incorpore par référence le document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2011 sous le numéro D.11-0260, et qui sera diffusé le 26 mai 2011, soit au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'Instruction 2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre initiée par EDF et visant les actions EDF Énergies Nouvelles.

Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 25 mai 2011

M. Pâris Mouratoglou
Président du Conseil d'administration

M. David Corchia
Directeur Général